Muriel Bellivier Conseil&Formation

Conditions générales de vente (CGV)

Octobre 2026

1. Présentation

Muriel Bellivier Conseil&Formation est un organisme de formation professionnelle et de conseil dont le siège social est établi 5 rue Louis David 93170 Bagnolet. Il développe, propose et dispense des formations et des prestations de conseil en présentiel et à distance.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres relatives à des commandes passées auprès de Muriel Bellivier Conseil&Formation par tout client professionnel (ci-après « le client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Muriel Bellivier Conseil&Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par Muriel Bellivier Conseil&Formation sont valables un (1) mois à compter de du contrat. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Muriel Bellivier Conseil&Formation du contrat signé par tout représentant dûment habilité du client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande. La signature implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux du client ou dans ceux mis à disposition par celui-ci ou pour des formations à distance.

4. Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L. 6353-1 et L. 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation pour les formations dont la présence est requise par le client.

5. Conditions financières

Toute formation fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par Muriel Bellivier Conseil&Formation. Si la convention le dispose, un acompte minimum de 25% du coût total sera versé par le Client.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

6. Prix

- Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur pour les prestations de conseil. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.
- En cas de retard de paiement, Muriel Bellivier Conseil&Formation pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action.
- Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

7. Règlement par un OPCO des formations

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le client retourne signée. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Muriel Bellivier Conseil&Formation au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à au premier jour de la formation, Le cabinet se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

8. Annulation à l'initiative du client

Les dates de d'intervention sont fixées d'un commun accord entre Muriel Bellivier Conseil&Formation et le client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le client planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes : · report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité. · report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ·

report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

9. Règlement de formation

Lors de la participation aux formations le client accepte de fait le règlement de formation de l'organisme qui lui a été communiqué., et s'engage à en respecter les dispositions. Le règlement définit les règles générales et permanentes, et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles de vie commune, les consignes de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Tout manquement fait l'objet d'un compte-rendu verbal au client, et peut être sanctionné par le renvoi de la /du stagiaire, conformément aux dispositions du Code du Travail.

10. Limitations de responsabilité

La responsabilité de Muriel Bellivier Conseil&Formation ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel par les utilisateurs ou toute cause étrangère à Muriel Bellivier Conseil&Formation. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Muriel Bellivier Conseil&Formation est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de Muriel Bellivier Conseil&Formation est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée.

11. Force majeure

Muriel Bellivier Conseil&Formation ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure.

12. Propriété intellectuelle

Muriel Bellivier Conseil&Formation est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, …) utilisés par Muriel Bellivier Conseil&Formation pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Muriel Bellivier Conseil&Formation. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du client sans accord exprès de Muriel Bellivier Conseil&Formation. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.
Toutes reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, Muriel Bellivier Conseil&Formation demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

13. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Muriel Bellivier Conseil&Formation au Client. Muriel Bellivier Conseil&Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les utilisateurs.

14. Communication

Le client accepte d'être cité par Muriel Bellivier Conseil&Formation comme client de ses offres de services, aux frais de Muriel Bellivier Conseil&Formation. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 13, Muriel Bellivier Conseil&Formation peut mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

15. Informatique et libertés

La/le Client.e est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Muriel Bellivier Conseil&Formation en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Muriel Bellivier Conseil&Formation pour les besoins desdites commandes. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à mbellivier@orange.fr.

16. Confidentialité et protection des données

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont Muriel Bellivier Conseil&Formation ou le client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client, un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer. Les données à caractère personnel recueillies par Muriel Bellivier Conseil&Formation font l'objet d'un traitement pour assurer la gestion des sessions de formation. Elles ne sont pas cédées à des tiers. L'adresse courriel peut être utilisée à des fins de communication ou de diffusion d'informations.

La/le stagiaire bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition aux traitements pour motifs légitime en faisant sa demande écrite par courrier à l'adresse mél. : mbellivier@orange.fr

17. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherche une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Seine saint Denis